

# FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME

*Une association agréée au titre de la protection de l'environnement.  
au service des chasseurs et des territoires de chasse.*









# TABLE DES MATIÈRES



**01**  
LES MISSIONS ET LE  
FONCTIONNEMENT



**02**  
LES ÉLUS ET LES  
COMMISSIONS

**03**  
LES SALARIÉS ET LES PÔLES

**04**  
LES SECTEURS CYNÉGÉTIQUES

**05**  
LA CABANE DE MOINS



**06**  
LES FORMATIONS

**07**  
LES CHIFFRES CLÉS

**08**  
LES MODES DE CHASSE EN  
CHARENTE-MARITIME



**09**  
LES ASSOCIATIONS  
SPÉCIALISÉES

**10**  
LES PROJETS DE DEMAIN

# LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT

## *de la Fédération*

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime (FDC17) est une **association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement**. Créée le 23 avril 1923, elle est adhérente à la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine (FRC NA) et à la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). La Fédération Départementale regroupe environ **15 000 chasseresses et chasseurs**.

## LES MISSIONS

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime a pour objet de **participer à la protection de la nature**, à la **gestion de la faune sauvage**, à la **mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental**, ainsi qu'à la **restauration des habitats**.

Elle répond à ces objectifs à travers trois pôles distincts :

- les missions techniques et scientifiques,
- l'appui technique et administratif aux actions des chasseurs,
- et l'éducation à l'environnement et la communication.

Les **missions techniques et scientifiques** sont représentées par

- la préservation et la restauration des habitats,
- les inventaires et les suivis de la faune sauvage et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD),
- l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage,
- le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- la préparation et le suivi des plans de chasse ou de gestion,
- le conseil en aménagement du territoire,
- la gestion des réserves de chasse,
- et la surveillance des pathologies de la faune sauvage.

L'**appui technique et administratif aux actions des chasseurs** correspond à

- la gestion des territoires chassables, la cartographie et les oppositions cynégétiques,
- la défense et la représentation des chasseurs,
- le service aux adhérents territoriaux,
- la prévention des dégâts de gibier,
- la formation des chasseurs,
- la validation du permis de chasser,
- la prévention du braconnage et la surveillance des territoires.

L'**éducation à l'environnement et la communication** passent par

- le pôle Échappées Nature de La Cabane de Moins (scolaires et grand public),
- la réalisation de supports pédagogiques,
- les partenariats,
- les réseaux sociaux et le site internet,
- la presse, à travers la revue "Chasseur en Nouvelle-Aquitaine" et le journal hebdomadaire "Agriculteur Charentais",
- les réunions de secteur, les réunions estivales et l'assemblée générale, ainsi que par l'ensemble des événements auxquels la Fédération assiste (en tant qu'organisateur ou en tant que simple participant).





# LE FONCTIONNEMENT

La Fédération Départementale des Chasseurs est une **association de type loi 1901** qui regroupe les chasseurs, les territoires de chasse (ACCA, AICA, Chasses Privées...), ainsi que l'ensemble des associations spécialisées de chasse. Le siège de la Fédération se trouve à St-Julien-de-l'Escap.

Cette association est composée d'un Conseil d'Administration de **16 membres bénévoles**, représentant les différents modes de chasse et chaque secteur cynégétique du département. La Fédération dispose également d'une équipe de **22 professionnels**, regroupant de multiples connaissances et compétences différentes. Cette équipe est divisée en 14 pôles différents.

Siège de la Fédération et centre de formation



## LES INFORMATIONS PRATIQUES



Le siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime se trouve à l'adresse : **Saint-Julien-de-l'Escap BP64 17414 Saint-Jean-d'Angely**. L'ensemble des formations se font au siège ou au sein du parc.



Il est possible de contacter la Fédération pour tous renseignements au **05.46.59.14.89**.



Vous pouvez également adresser vos demandes via l'adresse mail suivante : **[fdc17@chasseurs17.com](mailto:fdc17@chasseurs17.com)**



Les locaux de la Fédération sont ouverts au public du **lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 17h00**. Ils sont **fermés chaque premier mardi du mois et les jours fériés**.



Le site **[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)** est accessible à tous, que ce soit pour consulter les arrêtés, accéder à son espace ou pour s'inscrire aux formations.



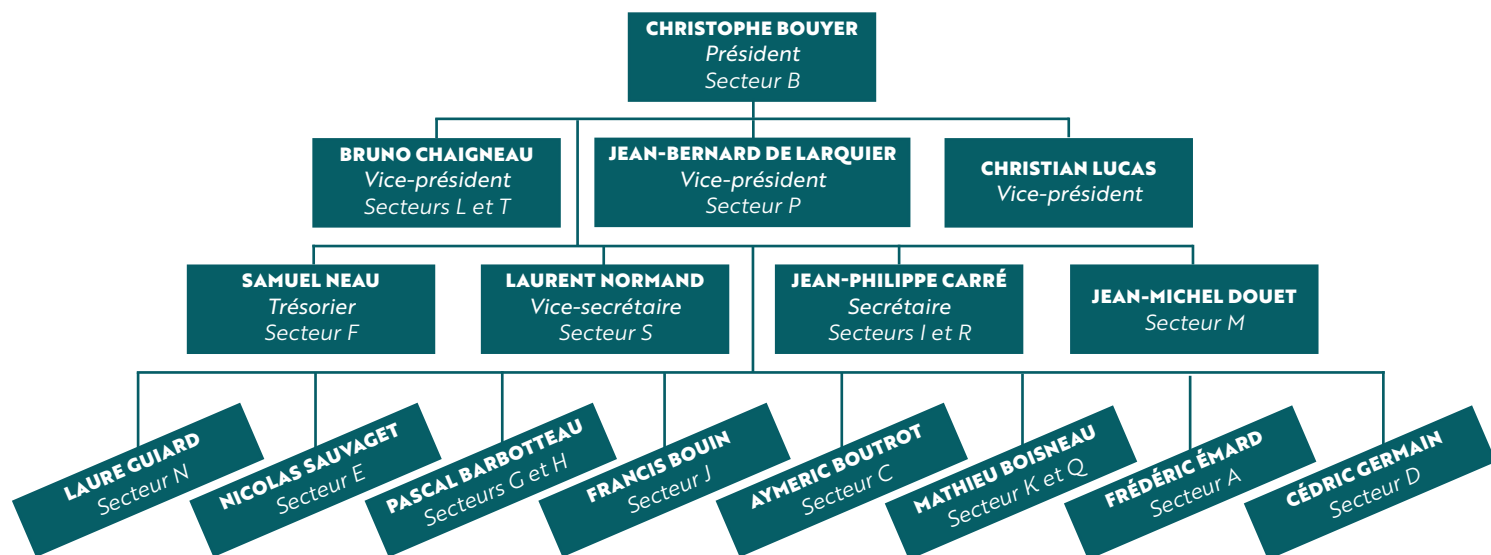
Pour suivre l'ensemble de l'actualité, rendez-vous sur **Facebook, Instagram, LinkedIn et Youtube**.

# LES ÉLUS ET LES COMMISSIONS

## de la Fédération

### LES ÉLUS

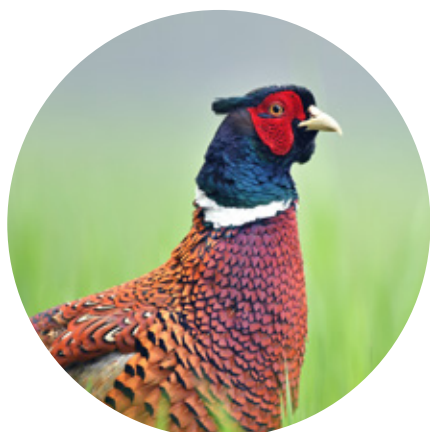
La FDC17 est une structure administrée par un **Conseil d'Administration** élu par l'assemblée générale, **tous les 6 ans**. Chaque administrateur est en charge d'un ou de plusieurs secteurs cynégétiques du département.



### LES COMMISSIONS

Les **commissions fédérales** sont créées par le Conseil d'Administration, elles préparent ainsi les décisions. Elles sont **animées par certains administrateurs**, nommés "président de commission", avec le soutien des membres du personnel en charge de ces missions. Tous les administrateurs peuvent néanmoins y participer.

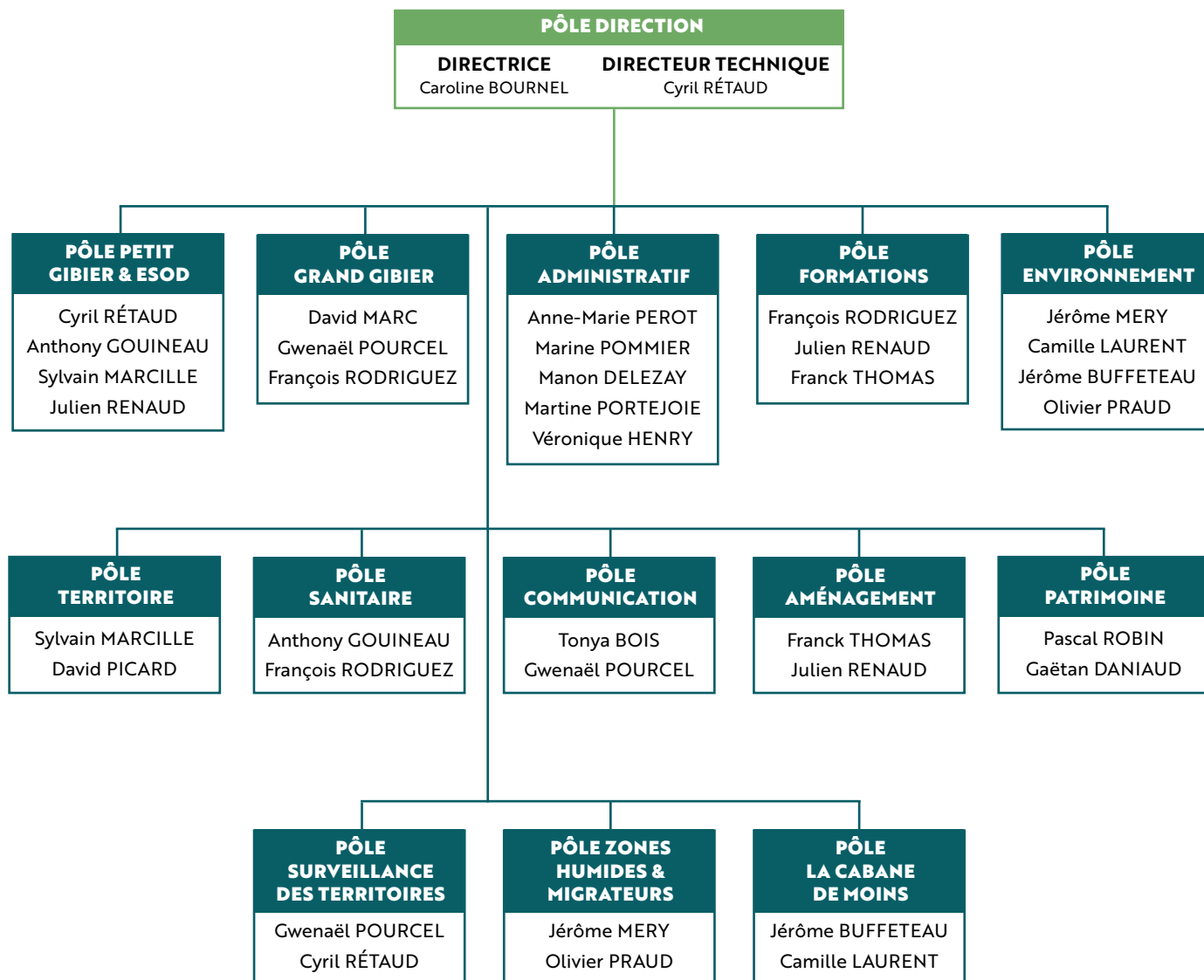
- Commission **sécurité et discipline** présidée par Christophe BOUYER
- Commission **gibiers migrateurs et zones humides** présidée par Christian LUCAS
- Commission **communication, événementiel et informatique** présidée par Laure GUIARD
- Commission **La Cabane de Moins** présidée par Bruno CHAIGNEAU
- Commission **petits gibiers et ESOD** présidée par Pascal BARBOTTEAU
- Commission **grands gibiers et dégâts** présidée par Nicolas SAUVAGET
- Commission **financière** présidée par Samuel NEAU
- Commission **timbres** présidée par Francis BOUIN
- Commission **territoires** présidée par Samuel NEAU
- Commission **travaux** présidée par Pascal BARBOTTEAU
- Commission **environnement** présidée par Jean-Michel DOUET



# LES SALARIÉS ET LES PÔLES *de la Fédération*

## LES SALARIÉS

Les **22 personnes** qui composent l'équipe professionnelle de la Fédération sont réparties en **14 pôles différents** : **une personne pouvant être représentée au sein de plusieurs pôles**. La direction est assurée par une directrice et un directeur technique.

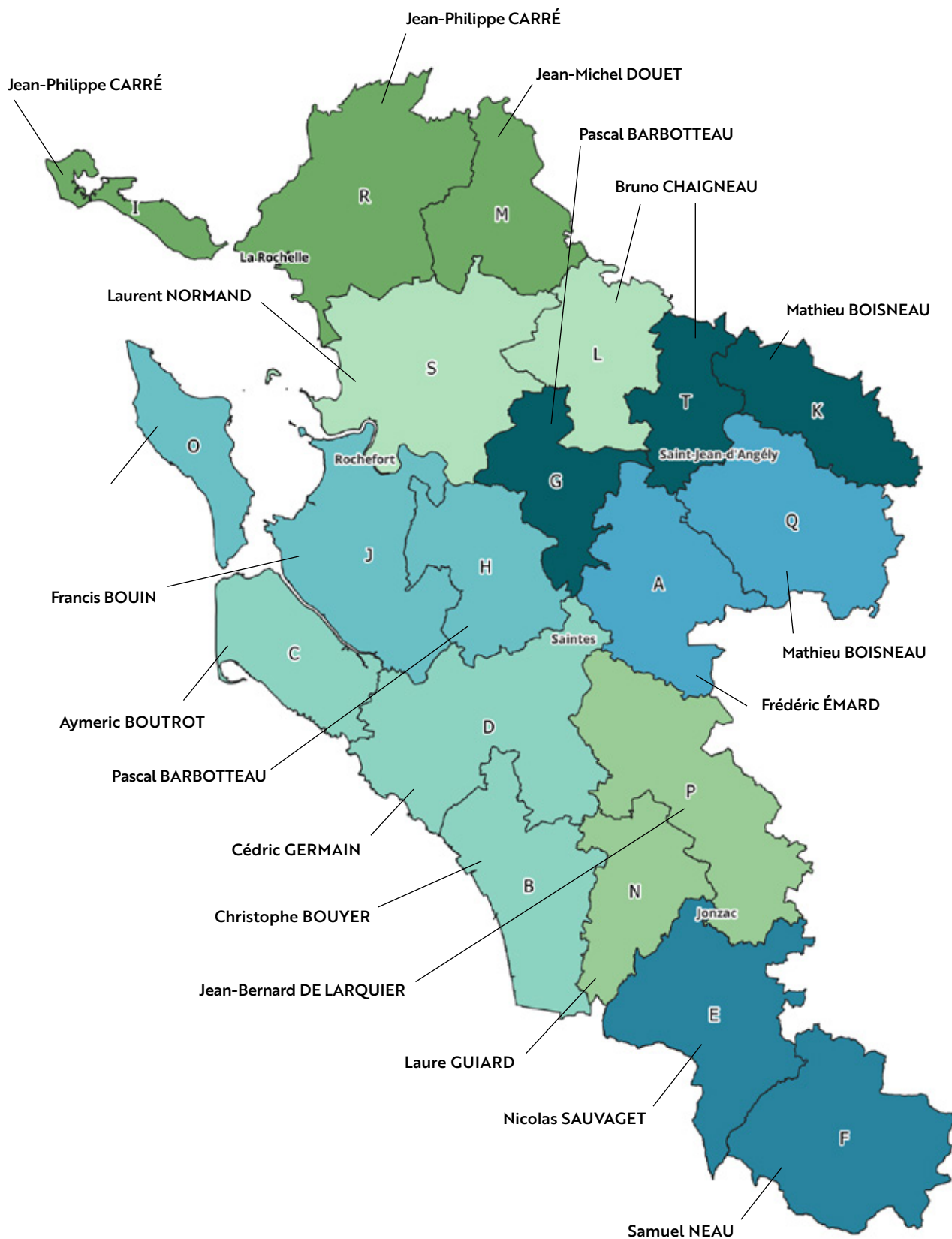




# LES SECTEURS CYNÉGÉTIQUES

## de la Fédération

Le département de la Charente-Maritime se décompose en **20 zones distinctes**. Chaque secteur est **suivi par un administrateur référent**. Ils en assurent tous deux la gestion des espèces, des habitats et des dégâts.





## RÉSEAU ÉCHAPPÉES NATURE

Situé à Breuil-Magné, au nord de Rochefort sur Mer, le site de La Cabane de Moins est **né en 1988 grâce à la volonté de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime en partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage**. Zone humide par excellence, constituée d'une mosaïque de milieux sur **150 hectares**, La Cabane de Moins accueille une biodiversité exceptionnelle. Le site fait partie du patrimoine culturel local et **le Conseil Départemental lui a attribué en 1998 le label « Échappées Nature »**, l'un des 14 pôles nature du département.

Grâce aux **observatoires** qui jalonnent le sentier d'interprétation, les visiteurs peuvent s'immerger en toute discrétion dans la vie de ce milieu naturel préservé. Le site secondaire de la Fédération est également un **centre d'études sur les zones humides**. Le personnel effectue un travail de suivi régulier et d'amélioration des connaissances sur les espèces animales et végétales (suivis reptiles, suivis anatidés par GPS...). Cette **réserve de chasse et de faune sauvage** a pour but : la préservation des zones humides par la conservation en état des canaux, mares et plans d'eau et le contrôle des espèces envahissantes (régulation des ragondins, arrachage des baccharis...).

## LES VISITES

- Les **visites libres** de la réserve et du musée sont gratuites.
- Les **visites guidées** (minimum 8 personnes) pour découvrir la faune et la flore sont payantes et sur réservation.
- Les **visites de groupes scolaires et centres de loisirs** se font uniquement sur réservation et sont payantes en fonction du temps de la visite (une journée ou une demi-journée).

Les tarifs et l'ensemble des animations proposées sont disponibles en ligne sur notre site internet.

## LES INFORMATIONS PRATIQUES



La Cabane de Moins se trouve à l'adresse :  
**La Cabane de Moins 17870 Breuil-Magné.**



Il est possible de contacter le gestionnaire pour toute visite au **05.46.84.48.60**.



Vous pouvez également adresser vos inscriptions aux animations via l'adresse mail suivante : **[contact@cabanedemoins.fr](mailto:contact@cabanedemoins.fr)**



Le site est ouvert au public de **février à octobre**. Les horaires peuvent évoluer en fonction des périodes : plus de renseignements sur le site internet.



Le site **[www.cabane-de-moins.fr](http://www.cabane-de-moins.fr)** est accessible à tous, que ce soit pour consulter les animations de l'année ou en savoir plus sur la réserve.



Pour suivre l'ensemble de son actualité, rendez-vous sur **Facebook, Instagram et Youtube**.



# LES FORMATIONS

## *de la Fédération*



### PERMIS DE CHASSER

La formation permis de chasser se déroule en deux parties : la partie théorique sur une demi-journée et la partie pratique sur une journée. À l'issue, le candidat passe l'examen. Il est possible de passer le permis à l'âge de 15 ans pour chasser dès 16 ans.



### CHASSE ACCOMPAGNÉE

La chasse accompagnée a pour but d'initier une personne n'ayant pas encore son permis (à partir de 14 ans et demi), à la chasse, aux côtés d'un ou de plusieurs parrains veillant à la maîtrise des bons gestes. La chasse accompagnée ne dure qu'un an.



### DÉCENNALE

La formation décennale est obligatoire pour tous les chasseurs qui souhaitent conserver la validité de leur permis de chasser. Cette remise à niveau de sécurité devra être suivie une fois tous les 10 ans.



### PIÈGEAGE

La formation se déroule par groupe de 20 personnes, sur deux jours. Elle est destinée à toute personne désirant obtenir l'agrément de piègeur (délivré par le Préfet). Cet agrément permet d'utiliser toutes les catégories de pièges.



### DIRIGEANTS D'ACCA ET D'AICA

Cette formation est proposée chaque année pour les nouveaux présidents d'ACCA et d'AICA (président depuis moins de deux ans). Elle permet d'accueillir les nouveaux représentants et de les informer davantage sur les règles en vigueur, leur territoire et leurs missions.



### GARDE CHASSE PARTICULIER

Le Garde Chasse Particulier (GCP) est assermenté et peut donc exercer des contrôles et relever des infractions à la police de la chasse. Cette formation de deux jours est obligatoire pour être assermenté et comprend plusieurs modules. Il existe aussi une formation de "remise à niveau".





## CORVIDÉS

Cette formation d'une demi-journée a pour but de vulgariser la régulation des corneilles noires et des corbeaux freux durant la période de destruction autorisée. Tous les chasseurs peuvent y participer.



## TIR ESTIVAL DU RENARD

Le tir estival du renard participe à la régulation de cette espèce dont les effectifs ne sont pas en déclin sur nos territoires de chasse. Cette formation d'une demi-journée, a lieu comme toutes les autres, au centre de formation de la Fédération.



## CHASSE À L'ARC

La chasse à l'arc est assimilée à la chasse à tir et concerne en théorie tous les gibiers. Elle ne peut être pratiquée que par des chasseurs ayant reçu une formation spécialisée et ayant obtenu leur permis de chasser. Celle-ci est gratuite pour les adhérents à la Fédération.



## COUVERT FAUNE SAUVAGE

Une journée de formation "aménagement du territoire" est organisée chaque année à la Fédération. Il est souhaitable que la commune soit représentée par un élu, un agriculteur et un représentant de l'ACCA.



## HYGIÈNE DE LA VENAISON

La Fédération organise cette formation à l'examen initial du gibier en partenariat avec différents abattoirs. Elle est destinée à obtenir un agrément d'examineur en hygiène alimentaire pour pouvoir pratiquer un examen initial sur une carcasse de gibier afin de s'assurer de la bonne qualité de la venaison.



## CHEF DE LIGNE

La formation chef de ligne est à destination des organisateurs de battues au grand gibier et elle dure une demi-journée. Au programme : informations sur la réglementation, les armes, la sécurité, les contrôles, les responsabilités et les assurances.

# LES CHIFFRES CLÉS

*de la Fédération*



## 16 administrateurs

élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale

## 22 salariés

répartis en 14 pôles

## 14 000 adhérents individuels

à la Fédération par an (en moyenne)

## 835 adhérents territoriaux

à la Fédération par an (environ)

## 20 secteurs cynégétiques

sur le département de la Charente-Maritime



## 5 560 sangliers

prélevés par an (en moyenne)

## 7 150 chevreuils

prélevés par an (en moyenne)

## 165 cerfs

prélevés par an (en moyenne)

## 500 000€ de dégâts

par an (en moyenne)



## 1 200 visiteurs

par an à La Cabane de Moins

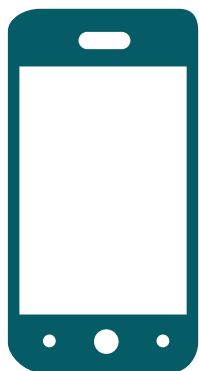
## 250 scolaires

par an à La Cabane de Moins

## 500 personnes

par an fréquente la réserve pendant la période estivale (juillet/août)





## 2 sites internet

un pour la Fédération et un pour La Cabane de Moins

## 2 pages Facebook

une pour la Fédération et une pour La Cabane de Moins

## 1 page Instagram

## 1 page LinkedIn

## 1 page Youtube



## 110 oiseaux migrateurs

bagués par an (en moyenne)

## 75 000 hectares

de réserves de chasse gérées et aménagées

## 30 km de haies

plantées par an (en moyenne)

## 54 embases de pylones

aménagées par an, sur des territoires en contrat de gestion faisan

## 350 hectares

de couverts faune sauvage

## 450 hectares

de zones humides restaurées



## 2 200 personnes

par an suivent une formation (en moyenne)

## 364 candidats

par an suivent la formation permis de chasser (en moyenne)

## 250 candidats

par an obtiennent le permis de chasser (en moyenne)

## 1 630 personnes

par an sont formées à la formation sécurité décennale (en moyenne)

# LES MODES DE CHASSE

## *en Charente-Maritime*

La chasse traverse les générations mais également les régions. D'une région à une autre, et quelquefois même d'un département à l'autre **les modes de chasse sont différents**.

### CHASSE À L'APPROCHE ET À L'AFFÛT



Les **chasses à l'approche et à l'affût**, se pratiquent toutes deux en solitaire. Ces chasses silencieuses et discrètes dérangent le moins possible la faune environnante. Le tir peut s'effectuer **à l'aide d'une arme à feu ou d'un arc**.

À **l'approche**, le chasseur parcourt son territoire à la recherche du gibier, de manière lente et silencieuse. À **l'affût**, il reste statique pour attendre le passage des animaux. Les deux méthodes demandent concentration et discrétion.



### CHASSE À COURRE

La **chasse à courre « à cor et à cri »** aussi appelée la **vénerie**, se pratique à pied ou à cheval, et sans arme. Elle consiste à poursuivre un gibier avec une meute de chiens courants. Les équipages utilisent **la trompe de chasse pour prévenir tous les participants de la progression de la chasse**.

Les équipages de **grande vénerie** chassent le cerf, le chevreuil et le sanglier, pour ce dernier, on nomme l'équipage un **vautrait**. De son côté, la **petite vénerie** correspond à la chasse du renard, du lièvre ou du lapin.



### CHASSE EN BATTUE

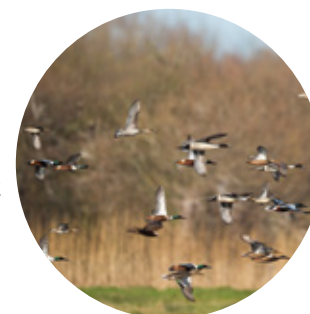
La **chasse en battue** se déroule à plusieurs. Les chasseurs sont répartis en **deux groupes : les traqueurs et les postés**. L'objectif pour les traqueurs est de rabattre avec des chiens courants, le gibier chassé vers les tireurs postés.

Durant la traque, **la corne de chasse est un élément indispensable**. Elle permet aux chasseurs de communiquer entre eux (elle sert à indiquer le début ou la fin de la battue, mais aussi la vue, la mort ou la blessure d'un animal).

### CHASSE AU GIBIER D'EAU

Que ce soit à la botte, à la tonne ou à la passée, la **chasse au gibier d'eau** est un des **pilliers de la chasse en Charente-Maritime**.

La **chasse à la botte** consiste à prospecter les zones humides en essayant de surprendre et d'approcher le gibier d'eau. La **chasse à la passée** se pratique au crépuscule et à l'aube lorsque les anatidés se déplacent entre la zone de repos et la zone de gagnage. La **chasse à la tonne** consiste à se positionner dans une installation dissimulée à proximité d'un plan d'eau, de nuit. Le but étant de faire poser des anatidés attirés par les d'appelants.







## VÉNERIE SOUS TERRE

Le principe de la **vénerie sous terre**, aussi appelée **déterrage**, consiste à chasser et à capturer des espèces telles que le renard, le blaireau ou le ragondin dans les terriers.

Pour ce mode de chasse, une **meute de 3 petits chiens de chasse** (teckel, fox, jack russel) est indispensable afin de repérer et poursuivre la voie de l'animal dans les galeries.



## CHASSE AU VOL

La **chasse au vol** est une technique de chasse commune depuis 600 ans av.J-C. Elle permet de capturer un gibier à l'aide d'un rapace dressé. **L'oiseau de proie effectue un vol d'attaque** qui est déclenché par la fuite du gibier.

On distingue la **chasse de haut vol** durant laquelle les actions se passent à haute altitude, de la **chasse de bas vol** lorsque les actions sont effectuées proches du sol. La fauconnerie est inscrite au patrimoine immatériel mondial de l'UNESCO.

## CHASSE AUX CHIENS COURANTS/D'ARRÊTS/LEVEURS

La **chasse aux chiens d'arrêts** (setter, épagneul...) se pratique **devant soi**, sur le petit gibier uniquement (faisan, caille, perdrix, bécasse...). Lorsque le chien rencontre un gibier, il s'immobilise immédiatement et permet à son maître d'approcher. La chasse aux chiens d'arrêts se **pratique sur différents milieux naturels**.

La **chasse avec des chiens leveurs** (springer) considérée comme une **chasse à la billebaude**, consiste à débusquer le premier gibier rencontré (petit gibier).

La **chasse aux chiens courants** (griffon, ariégeois, anglo...) permet aux chiens de rapprocher, lancer, poursuivre le gibier (grand gibier, lièvre, renard...) en aboyant jusqu'à le faire passer près du chasseur.



## CHASSE À LA PALOMBIÈRE

La **chasse à la palombière** fait partie des chasses traditionnelles. Cabane au sol ou dans les arbres, le but est d'attirer les pigeons et surtout la palombe, leurrés par des appelants domestiqués.



## CHASSE À L'ARC

Après avoir suivi une **formation obligatoire**, l'archer doit, à l'aide d'un arc traditionnel ou mécanique, tirer à courte distance pour atteindre sa cible. **Petits et grands gibiers** peuvent être chassés à l'arc, que ce soit à l'approche, à l'affut, en battue ou devant soi.



## CHASSE DEVANT SOI

La **chasse devant soi**, avec ou sans chiens, posté ou non, seul ou accompagné, consiste à arpenter la nature à la recherche de gibiers et notamment des migrateurs (grive, palombe...).

# LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

## *du département*

La Fédération est une structure qui collabore en permanence avec les différentes **associations spécialisées**, qu'elles soient départementales, régionales ou bien nationales. Il est possible de retrouver les coordonnées de chaque association sur le site internet de la Fédération.



**CHASSEUR À L'ARC DE  
CHARENTE-MARITIME**



**DIANCES DE  
CHARENTE-MARITIME**



**CLUB NATIONAL  
DES BÉCASSIERS 17**



**ASSOCIATION SAINTONGEISE  
DES CHASSEURS  
DE GIBIER D'EAU**



**GROUPEMENT  
DÉPARTEMENTAL DES  
LIEUTENANTS DE LOUVETERIE**



**ASSOCIATION POUR LA  
DÉFENSE DE LA CHASSE  
À LA PALOMBE**



**AMICALE DE COLLECTEURS  
D'AILES D'AUNIS  
ET DE SAINTONGE**



**ASSOCIATION DE GESTION ET  
DE RÉGULATION DES  
PRÉDATEURS 17**



**ASSOCIATION NATIONALE  
DES FAUCONNIERS  
ET DES AUTOURSISERS  
FRANÇAIS**



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES GROUPEMENTS DE  
DEFENSE CONTRE LES  
ORGANISMES NUISIBLES**



**ASSOCIATION FRANÇAISE DES  
ÉQUIPAGES DE VENERIE SOUS  
TERRE DE  
CHARENTE-MARITIME**



**ASSOCIATION  
DÉPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE GRAND GIBIER  
DE CHARENTE-MARITIME**



**ASSOCIATION  
DÉPARTEMENTALE DES  
JEUNES CHASSEURS 17**



**ASSOCIATION DES  
CHASSEURS DE TONNE DE  
LA CHARENTE-MARITIME**



**ASSOCIATION DES CHASSEURS  
DE GRAND GIBIER  
D'AUNIS SAINTONGE**



**ASSOCIATION FRANÇAISE  
POUR L'AVENIR DE LA CHASSE  
AUX CHIENS COURANTS EN  
CHARENTE-MARITIME**



**ASSOCIATION DE  
CHASSE MARITIME**



**ASSOCIATION DES  
ÉQUIPAGES**



**UNION NATIONALE POUR  
L'UTILISATION  
DE CHIENS DE ROUGE 17**



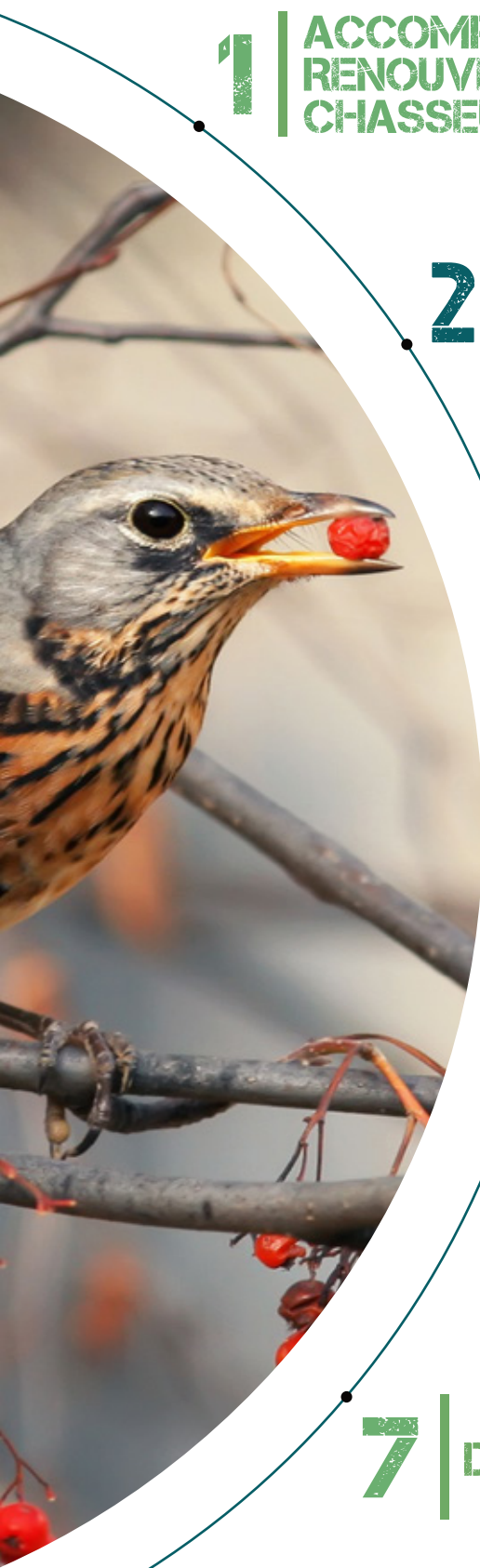
**DEFENDONS  
NOTRE CHASSE**  
**GROUPEMENT  
DÉPARTEMENTAL DES  
CHASSEURS DE GIBIER D'EAU**



# LES PROJETS DE DEMAIN

*de la Fédération*

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime existe depuis 1923 et elle ne cesse d'évoluer autant au travers de ses missions que dans ses projets. **Elle continue d'innover pour répondre à l'ensemble de ses objectifs et promouvoir davantage le monde de la chasse.**



**1** | ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LE  
RENOUVELLEMENT DES CHASSERESSES ET DES  
CHASSEURS

**2** | CONTRIBUER À LA PROTECTION DE LA  
NATURE ET À LA GESTION DES  
AIRES PROTÉGÉES

**3** | EXPLIQUER LES BIENFAITS DE LA  
CHASSE AU GRAND PUBLIC

**4** | DÉVELOPPER DES SYNERGIES  
PARTENARIALES

**5** | MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE  
SECURITE A LA CHASSE

**6** | CONSERVER L'ÉTHIQUE  
CYNÉGÉTIQUE

**7** | DÉFENDRE LA RURALITÉ





**LA FÉDÉRATION ADRESSE SES REMERCIEMENTS AUX DIFFÉRENTES INSTITUTIONS POUR LEUR COLLABORATION AUX MISSIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES QUI SONT CONSTAMMENT MENÉES. ELLE REMERCIE ÉGALEMENT L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES FINANCIERS POUR LEUR SOUTIEN INDEFECTIBLE.**







## **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME**

**SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP BP64  
17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX**

**05.46.59.14.89**

**[fdc17@chasseurs17.com](mailto:fdc17@chasseurs17.com) - [www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)**



Brochure financée en partie par



ASSURANCES MADER